

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

DIXIÈME ANNÉE N°1191 DU 7 FÉVRIER 2015

1801/2015 : 214^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END



SUIVEZ NOUS SUR

facebook

twitter

Google+

Email

NOUVELLE DÉGRADATION

DU CLIMAT

DES AFFAIRES

AU 4^e TRIMESTRE

DE 2014

MULTIPLICATION

DES

ENLÈVEMENTS

D'ENFANTS

EN CÔTE D'IVOIRE

1 LA NATION N°1191 / SAMEDI 7 FÉVRIER 2015

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

SANTÉ page 17

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 19

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 20

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 25

Nombre de pages :28

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 55 93 53 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

2 LA NATION N°1191 / SAMEDI 7 FÉVRIER 2015

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

SELON L'IEDOM LE CLIMAT DES AFFAIRES S'EST À NOUVEAU DÉGRADÉ AU 4^e TRIMESTRE DE 2014

L'indicateur du climat des affaires (ICA) continue de diminuer (-3,1 points) au quatrième trimestre 2014. Cette baisse plus prononcée qu'au trimestre précédent écarte davantage l'ICA de sa moyenne de longue période. À 94,3 points, l'ICA retrouve son niveau du premier trimestre 2014. Cette évolution s'explique par l'appréciation négative portée par les chefs d'entreprise, tant sur le trimestre passé que sur celui à venir. En particulier, le solde d'opinion relatif à la trésorerie du trimestre passé ainsi que ceux relatifs aux prix et aux délais de paiements du prochain trimestre ont fortement contribué à la baisse de l'indicateur. Cette détérioration de l'ICA s'accompagne d'une baisse des prévisions d'investissement sur les douze prochains mois. Au quatrième trimestre 2014, selon les premiers résultats de l'enquête de conjoncture, l'activité est en baisse par rapport au trimestre précédent, conformément aux anticipations des professionnels. L'ensemble des soldes de gestion (charges, trésorerie, délais de paiement, investissements) se dégradent, à l'exception des effectifs qui peinent à poursuivre la hausse amorcée le trimestre dernier. Les chefs d'entreprise restent pessimistes pour le début d'année 2015. L'activité resterait orientée à la baisse, tandis que les charges et les délais de paiement devraient se détériorer à nouveau, impactant la trésorerie. Les effectifs devraient toutefois être maintenus à la hausse. La croissance économique sera donc très faible en 2014.

EN VUE UNE NOUVELLE GRÈVE DU CARBURANT ?

Les gérants de stations services réclament le rétablissement des AIP et la revalorisation de leurs marges. Sinon, ils fermeront les pompes le 1er mars prochain. « Nous l'avons dit à la Ministre des

Outremers. Nous n'avons pas le choix » prévient Patrick Collé, le président du Syndicat des gérants de stations services. Réunis hier après-midi en assemblée générale à la Jaille, Baie-Mahault, les professionnels du secteur n'ont pas caché leur colère. Ils veulent récupérer les Accords Interprofessionnels Pétroliers, qui selon eux, leur ont été enlevés arbitrairement par l'ancien Ministre. Il faut savoir que les AIP sont une redevance prélevée chez les consommateurs puis verser dans un Fonds, pour indemniser un gérant qui met fin à son activité. A l'époque, Victorin Lurel avait proposé d'appliquer la méthode de l'hexagone : les AIP sont prélevés sur les marges des gérants et des grossistes. Autre revendication : la revalorisation des marges de détail, afin de garantir « la survie » des stations services, « qui pour la plupart sont en grande difficulté ». Selon Patrick Collé, des licenciements sont à craindre, ainsi que la remise en cause l'ensemble des accords signés. Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec Jacques Billant, le Préfet de Région. « Si tous les problèmes ne sont pas réglés, nous fermerons les stations le 1er mars ».

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GUADELOUPE

LA GRÈCE EST ISOLÉE

Le nouveau gouvernement grec, isolé lors de sa première réunion à haut niveau de la zone euro jeudi et mis sous pression par la Banque centrale européenne (BCE) mercredi, a réaffirmé vendredi qu'elle ne voulait plus d'aide conditionnée de la part de l'Union européenne et du Fonds monétaire international (FMI). Un responsable gouvernemental grec a précisé que la Grèce souhaitait simplement un "accord relais" avec ses créanciers, lui permettant de continuer à se financer jusqu'à ce qu'Athènes soit en mesure de présenter son programme de désendettement, mais "pas une nouvelle aide, avec des conditions, des inspecteurs, etc." Ce dernier a ainsi réaffirmé la position du gouvernement grec alors que Jeroen Dijsselbloem, président de l'Eurogroupe, a dramatisé les enjeux en disant qu'Athènes avait jusqu'au 16 février pour demander un prolongement de son programme d'aide, faute de quoi le soutien financier de la zone euro n'était plus assuré. De leur côté, les agences de notation Standard & Poor's et Moody's ont enfoncé le

clou, la première en abaissant sa note et la seconde en plaçant la sienne sous surveillance en vue d'un abaissement au nom des incertitudes entourant l'issue des négociations entre la Grèce et ses créanciers. Jeudi soir, une réunion préparatoire de hauts responsables de la zone euro n'avait permis aucune avancée car les positions d'Athènes et celles des autres pays étaient visiblement irréconciliables. La tension était déjà montée d'un cran mercredi soir avec la décision de la Banque centrale européenne de cesser, à compter du 11 février, d'accepter les obligations d'Etat grecques comme garantie pour ses opérations de refinancement. Cette mesure, qui revient à priver les banques grecques d'accès aux guichets de la BCE, les rend dépendantes de la "fourniture de liquidité d'urgence" (ELA), une procédure exceptionnelle reposant sur la banque centrale nationale grecque et à laquelle la BCE garde le droit de mettre fin si elle juge qu'aucun compromis ne peut être trouvé entre la Grèce et le reste de la zone euro. La Grèce aura l'occasion de défendre ses positions lors d'une réunion exceptionnelle des ministres des Finances de la région mercredi. L'Eurogroupe débattrà à cette occasion du soutien financier à Athènes, à la veille du Conseil européen, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'ensemble de l'UE, à Bruxelles. Yanis Varoufakis, le ministre des Finances du gouvernement dirigé par Alexis Tsipras, pourra ainsi s'expliquer sur ses projets de réforme et de gestion des finances publiques, censés être mis en oeuvre dans le respect des engagements pris par les cabinets précédents. "Nous entendrons mercredi de la part du nouveau gouvernement quelles sont ses ambitions, comment il veut aller de l'avant avec le programme en cours", a dit Jeroen Dijsselbloem, à l'occasion d'un sommet organisé par Reuters. Le président de l'Eurogroupe, l'instance qui réunit les ministres des Finances de la zone euro, a ajouté que la fixation du 16 février comme date butoir s'expliquait par le fait que certains pays de la zone euro auront besoin du feu vert de leur parlement pour approuver, le cas échéant, un prolongement d'une demande d'aide. "Quand nous avons fixé la date du 16 février (..) nous avons pris cela en compte. Le temps va sérieusement manquer si (la Grèce) ne demande pas un prolongement (d'ici là)", a poursuivi Jeroen Dijsselbloem. En l'état actuel des choses, le programme d'aide à la Grèce expire le 28 février. Sans ce dispositif, le pays ne bénéficiera plus d'assistance financière du FMI et de la zone euro. Et l'espoir qu'il puisse se

financer seul sur les marchés est mince. Certains observateurs estiment que la Grèce pourrait se trouver à court de liquidités dans quelques semaines si elle ne parvient pas d'ici-là à s'assurer une assistance supplémentaire. Face à Athènes, la position allemande opposée à toute remise en cause des réformes et des engagements des dernières années semble donc l'emporter très largement au sein de l'Eurogroupe. "Les discussions d'hier soir n'ont débouché sur aucun relevé de conclusions. Il appartient au gouvernement grec de nous dire ce qu'il veut faire", a dit un responsable de la zone euro vendredi. "C'était la Grèce contre tous les autres, un contre 18 pour faire simple", a déclaré un responsable pour donner le ton des débats. La Grèce est libre d'élaborer ses propres projets dans la ligne fixée par le programme électoral de Syriza, le parti de Tsipras, tant qu'ils ne remettent pas en cause l'assainissement des finances publiques, le remboursement de la dette et les réformes structurelles, a-t-il ajouté. "La ligne politique globale peut refléter les priorités de Syriza mais il faut qu'elle ait un sens, financièrement parlant", a dit un autre responsable. De son côté, le ministre portugais de l'Economie, Antonio Pires de Lima, a jugé vendredi que la Grèce, comme son pays, devait respecter ses engagements financiers. Confirmant l'écart qui sépare Athènes de ses interlocuteurs, une source gouvernementale grecque a déclaré que Yanis Varoufakis s'attendait à être accueilli fraîchement par ses partenaires de l'Eurogroupe mais qu'il n'accepterait aucun accord au sein de cette instance qui avaliserait une prolongation du programme d'aide actuel au-delà de l'échéance du 28 février. A court terme, Athènes va demander à ses partenaires de la zone euro de lui permettre d'émettre davantage de titres de dette à court terme pour pouvoir couvrir tout besoin supplémentaire, a dit le responsable grec déjà cité. Le gouvernement va également demander à ce que lui soient versés les bénéfices réalisés par la BCE et les banques centrales de la zone euro, de l'ordre de 1,9 milliard d'euros, sur les obligations grecques détenues. La Bourse d'Athènes a terminé en baisse de 1,97% vendredi, portant à plus de 5% le recul sur les deux dernières séances, celles venues après la décision de la BCE concernant les obligations grecques. Sur la semaine, elle a toutefois gagné 11,3%, effaçant en partie le repli de plus 14% accusé dans la semaine qui a suivi la victoire de Syriza aux élections législatives de fin janvier.

UE : DÉFLATION EN 2015

La Commission européenne prédit une déflation de 0,1% en 2015 en Europe. La croissance, elle, devrait être meilleure que prévu à 1,3% dans la zone euro et 1% en France. Les prix vont reculer. La zone euro va entrer en déflation de 0,1% en 2015, prévoit la Commission européenne. En novembre, elle prévoyait encore une inflation de 0,8% cette année. L'écart entre les prévisions s'explique par la baisse des prix pétroliers. La tendance devrait s'inverser en 2016 (+1,3%), avec une demande intérieure plus forte et les mesures de la Banque centrale européenne pour injecter des liquidités dans l'économie. Bonne nouvelle cependant: la croissance devrait être un peu meilleure que prévu en 2015 dans la zone euro grâce à la baisse des prix du pétrole et de l'euro. Elle devrait être de 1,3% cette année (contre une prévision de 1,1% à l'automne) et de 1,9% en 2016 (contre 1,7% à l'automne). En ce qui concerne la France, la Commission européenne estime que la croissance sera de 1%. Le déficit public, lui, s'élèverait à 4,1% du PIB. C'est mieux, là aussi, que ce qu'elle prévoyait à l'automne (respectivement 0,7% et 4,5%).

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

POUR GOOGLE NOUVEAUTÉS DANS LA TRADUCTION SIMULTANÉE

La reconnaissance vocale semble être au coeur des stratégies des géants du Web. Microsoft a marqué les esprits avec son assistant vocal Cortana mais surtout avec Skype Translator. Ce dernier permet de réaliser une traduction simultanée oralement entre deux langues. La preview couvre pour le moment l'anglais et l'espagnol mais plus de 40 langues écrites sont disponibles pour une traduction simultanée de messages textes. A terme, Skype risque bien de distancer la concurrence avec cette fonctionnalité qui supportera 40 langues et sera disponible sur tous les terminaux Windows 8.1, a assuré le PDG de Microsoft, Satya Nadella. Mais Google ne sera pas en reste. Selon le New York Times, le moteur aurait dans ses cartons une mise à jour de son application de traduction pour Android permettant une traduction texte en temps réel depuis un langage "populaire" qui serait détecté

automatiquement. Rappelons que Google Translate permet aujourd'hui des traductions orales dans certaines langues mais elles s'effectuent en plusieurs étapes. Le quotidien ajoute que le géant de Mountain View pourrait également proposer une application pour traduire des images ou des signes depuis la caméra d'un smartphone. Rappelons qu'en mai dernier, Google s'est offert Quest Visual, éditeur de l'application World Lens Translator. Cette application pour iPhone, iPad et iPod Touch sert à traduire n'importe quel texte que l'on filme avec la caméra de l'appareil. L'application traduit de l'anglais en 6 langues (allemand, espagnol, français, italien, portugais et russe) et vice-versa. L'application de traduction de Google serait utilisée par 500 millions d'utilisateurs actifs par mois.

CARIF OREF GUADELOUPE PRÉSENTE LA SITUATION DES SALAIRES EN 2011

Dans une étude qui peut être lue sur le site internet de CARIF OREF, on constate que les salaires en Guadeloupe présentent de fortes disparités selon le sexe, la qualification, la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) et le secteur d'activité. En 2011, le salaire horaire net moyen d'un salarié à temps complet (35 heures) est de 14,2€ de l'heure (25 845€ annuel) en Guadeloupe contre 13,3€ en France. Pendant quatre ans, il a progressé de façon constante, soit + 17,4%. De façon structurelle, toutes les CSP ont vu croître leur salaire. Par ailleurs, les niveaux de salaires demeurent moindres pour les femmes par rapport aux hommes quelque soit le secteur ou la PCS. En effet, les chefs d'entreprise et cadres perçoivent près de 5€ de plus que leurs homologues féminins malgré des conditions d'emploi similaires. Les niveaux de salaires présentent des écarts d'un secteur d'activité à l'autre. Les salaires les plus élevés sont perçus dans les secteurs suivants : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (21,3€) ; Télécommunication (20,9€) ; Edition, audiovisuel et diffusion (19,4€) ; Activités financières et d'assurance (18,9€), Enseignement (18,9€). À l'inverse, les secteurs qui affichent les plus bas salaires sont : Activités des ménages en tant qu'employeurs (7,0€) ; Agriculture, sylviculture et pêche (9,4€) ; Hébergement et restauration (9,5€) ; Hébergement médicosocial et social et action sociale sans hébergement (10,2€) ; Fabrication de

textile (10,6€). Tous les salaires ont augmenté sur la période. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée, la rémunération nette moyenne est supérieure au SMIC (13 460€) en 2011. En outre, seules deux CSP se situent au-delà du salaire moyen : les professions intermédiaires et les chefs d'entreprise et cadres. Les salaires appliqués pour ces deux CSP tirent vers le haut le salaire moyen qui est relativement élevé (25 845€) eu égard aux salaires des autres CSP. On se rend compte que les employés qui représentent 42 % des salariés, perçoivent une rémunération inférieure au salaire moyen.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

POUR LES NATIONS UNIES LA TENDANCE AU RÉCHAUFFEMENT S'EST POURSUIVIE EN 2014

L'année 2014 a battu tous les records de chaleur, dans le contexte d'une tendance continue au réchauffement, a déclaré lundi l'Organisation météorologique mondiale (OMM) après avoir analysé une série de données internationales. En 2014, la température moyenne de l'air à la surface du globe (terres émergées et océans confondus) a dépassé de quelque 0,57 degré Celsius la moyenne calculée pour la période de référence 1961-1990, qui est de 14,00 °C. À titre de comparaison, d'après les calculs de l'OMM, les températures de 2010 étaient supérieures de 0,55 °C à la moyenne et celles de 2005 de 0,54 °C. « La tendance globale au réchauffement est plus importante que le classement de telle ou telle année », a déclaré le Secrétaire général de l'OMM, Michel Jarraud. « Il ressort de l'analyse des jeux de données que 2014 est, en regard des valeurs nominales, l'année la plus chaude jamais observée, bien qu'il y ait très peu de différence entre les trois années les plus chaudes. » « Notre siècle compte 14 des 15 années

9 LA NATION N°1191 / SAMEDI 7 FÉVRIER 2015

les plus chaudes. Nous tablons sur une poursuite du réchauffement mondial, car la croissance des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et l'augmentation de l'enthalpie des océans nous vouent à un avenir plus chaud », a-t-il ajouté. Environ 93 % de la chaleur piégée dans l'atmosphère par les gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des combustibles fossiles et autres activités humaines est stockée dans les océans. Le contenu thermique des océans joue par conséquent un rôle fondamental dans le système climatique. La température moyenne à la surface des océans a atteint de nouveaux records en 2014. L'OMM note que 2014 a connu des températures élevées en l'absence d'un véritable épisode El Niño. Ce phénomène, qui réchauffe le climat, survient lorsque des températures de surface de la mer plus élevées que la normale dans l'est du Pacifique tropical interagissent avec les systèmes de pression atmosphériques. L'année 1998 – la plus chaude avant le XXI^e siècle – a été marquée par des températures élevées en même temps qu'un épisode El Niño de forte intensité. En 2014, certains pays ont été victimes de vagues de chaleur records associées à des pluies torrentielles et à des inondations de grande ampleur tandis que d'autres ont souffert de la sécheresse, et cette situation s'inscrit dans la logique d'un climat en évolution, souligne le chef de l'OMM. « Il est plus que jamais nécessaire de disposer de services météorologiques et climatologiques fiables pour renforcer la résilience des populations et aider pays et collectivités à s'adapter à un climat qui évolue rapidement et qui, dans de nombreuses régions, devient moins bienfaisant », a-t-il ajouté. L'OMM a publié son analyse des températures mondiales dans la perspective des négociations annuelles sur le changement climatique, qui ont lieu à Genève du 8 au 13 février. Ces pourparlers aideront les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à adopter un accord à Paris, en décembre prochain.

AMÉRIQUE CARAÏBE

HAÏTI : LES PRÉCISIONS DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE

Dans un climat de fin du monde où les propos les plus insensés sont débités le gouverneur de la banque centrale précise avec une

grande quiétude . Parce que « la situation est délicate » pour les finances publiques, dans une économie chétive, anémiée dont la croissance est susceptible d'être compromise à cause, entre autres, de la raréfaction des ressources de PetroCaribe en cette année d'élections, la BRH, comme d'habitude, « ne dort pas au volant », a assuré Charles Castel, fort en métaphore, le mardi 4 février 2015. Le gouverneur, « préoccupé » mais zen, a publié des chiffres pour expliquer le niveau du financement monétaire du déficit public, source de préoccupations. « Le financement du déficit public depuis septembre 2014 tourne autour de 4,5 milliards de gourdes », a révélé le gouverneur de la BRH, Charles Castel. Loin d'atteindre les 10 milliards de gourdes, ce financement est conforme à l'article 45 de la loi sur la banque centrale, a-t-il expliqué. « On a un plus gros pourcentage de non-réalisation de dépenses que de recettes », a mis en perspective Charles Castel, indiquant que les prévisions de recettes tablent sur 5 milliards de gourdes pour 5,5 milliards de dépenses. « Quand toutes les recettes ne sont pas réalisées, ne pensez pas que les dépenses sont effectuées », a souligné Charles Castel. Pour répondre aux économistes qui craignent une poussée d'inflation consécutive au financement monétaire du déficit, le patron de la banque centrale va utiliser ses instruments comme les bons BRH pour réduire la disponibilité de gourdes. « C'est une histoire qui se déroule », a illustré Charles Castel pour mettre en confiance, comme pour dire que la banque centrale s'ajustera au besoin. « On ne va pas verrouiller l'économie pour ne pas étrangler le peu de croissance que nous avons », a-t-il rassuré, réaffirmant sa ligne par rapport à ceux qui plaident pour une dévaluation de la gourde afin de relancer la production, la croissance. Pas de dévaluation. C'est une question de perspectives par rapport aux réalités observées, aux responsabilités. « Le change est un prix. Quand on vous dit si Haïti avait un taux de change plus bas, on serait plus compétitif, on pourrait vendre plus, ma question est la suivante : dites-moi ce que vous allez vendre et on discutera du prix. Pour le moment, on importe », a expliqué Charles Castel qui rappelle à souhait que « la politique monétaire est une politique publique qui doit être mise en cohérence avec d'autres politiques publiques ». La stabilité à long terme sera possible par la croissance. « La BRH ne peut pas tester la dévaluation. Nous n'avons pas ce laboratoire », a affirmé Charles Castel qui met en avant ses responsabilités envers les élus, envers la population,

vulnérable, sans filet de sécurité. Le spectre d'émeute, comme cela a été le cas en 2008, n'est pas une vue de l'esprit, a expliqué Charles Castel. Le gouverneur redoute les conséquences d'un taux de change de 55 ou 60 gourdes pour un dollar. Il ne sera pas l'homme de la dévaluation, pas l'homme du ballon d'essai souhaité par certains. Charles Castel, rappelant que PetroCaribe finançait en majorité des projets d'investissements publics, croit qu'il faut passer à l'analyse au cas par cas afin de s'ajuster, de faire des choix, des arbitrages. Le gouverneur a confié être plus « préoccupé par la croissance que par la stabilité cette année et dans le long terme parce que le pays ne produit pas assez et n'exporte pas assez ». Ne plus avoir cette source de finance peut nuire. Cependant, Charles Castel a souligné que « nous ne pouvons pas prédire en toute probité et honnêteté qu'à cause de la raréfaction d'une source de financement qu'on va vers un éclatement ». « Nous n'avons pas toujours eu PetroCaribe et ce programme n'a pas financé des dépenses de fonctionnement », a-t-il fait remarquer, projetant l'image d'un gouverneur préoccupé, non alarmiste et courageux d'un pays pauvre avec une croissance économique modeste .

POUR COMPRENDRE L'ÉCONOMIE DES CARBURANTS EN HAÏTI

Un débat violent oppose les acteurs politiques sur la question du carburant qui est la plus grande importation du pays . Quelques éléments pour comprendre : Un an après le séisme de 2010, à cause du contexte d'augmentation des cours du pétrole à l'échelle mondiale combinée à la situation précaire d'insécurité alimentaire en Haïti et de choc post tremblement de terre, le gouvernement haïtien a gelé à partir du mois de mars 2011 les prix à la pompe en vue de protéger les couches les plus défavorisées. L'état a donc versé une subvention aux compagnies pétrolières en vue de contenir les prix à la pompe. De 2010 à la fin de l'exercice fiscal 2014, les pertes sur les recettes pétrolières sont passées de l'ordre de 0.5% du PIB à 2% du PIB . Sur les trois ans, elles sont évaluées à environ 19 milliards. A la fin de l'exercice fiscal 2013-2014, le gouvernement haïtien s'était engagé à éliminer totalement la subvention sur les produits pétroliers d'ici la fin de l'exercice fiscal 2014-2015 et un calendrier a été établi en ce sens : Il était

prévu de procéder par quatre relèvements de prix en 2015 pour pouvoir éliminer complètement la subvention . Ainsi, un premier relèvement de prix a eu lieu en octobre 2014 : le gallon de gazoline est passé de 200 à 215 gourdes, le gallon de gasoil est passé de 162 à 177 gourdes et le gallon de diesel est passé de 161 à 171 gourdes . Cependant, le contexte de la chute des prix des produits pétroliers sur le marché international a joué à la faveur de l'élimination automatique des subventions sur les produits pétroliers et permet de reconsidérer le programme de retrait progressif de la subvention envisagé sur l'exercice. Cette situation favorable a permis d'enregistrer des recettes pétrolières de l'ordre de 2.2 milliards de gourdes durant les quatre premiers mois de l'exercice fiscale 2014-2015 et d'anticiper que les prévisions budgétaires de recettes pétrolières seraient atteintes sous l'hypothèse de prix légèrement révisés à la hausse et d'envisager une baisse des prix à la pompe. Dans ce contexte, le Gouvernement a engagé des pourparlers avec les syndicats de chauffeurs qui ont conduit à une baisse des prix des produits pétroliers à la pompe .Ces ajustements se sont accompagnés de l'engagement de l'État à réactiver dans les meilleurs au mécanisme d'ajustement automatique. Les changements de prix à la pompe se font actuellement à travers d'un mécanisme d'ajustement connu sous le nom de « déclencheur automatique» qui date de mars 1996qui fonctionne ainsi : « L'Etat haïtien fait varier les prix des produits pétroliers quand l'effet combiné des cours internationaux du pétrole et des droits et taxes perçus sur ces produits implique une modification des prix à la pompe au-delà $\pm 5\%$. Dans le cas contraire, les prix restent inchangés ». Le mécanisme de déclencheur automatique dans la fourchette de variation $\pm 5\%$ se justifie pour éviter qu'il y ait de changements trop fréquent des prix à la pompe . Par contre, le principal inconvénient du mécanisme de déclencheur automatique reste que les changements de prix risquent d'être non favorables, soit pour les consommateurs haïtiens quand les prix sont en hausse, soit pour l'Etat quand les prix sont en baisse. Cela implique des arbitrages souvent difficiles. Rappelons enfin quel est la structure de prix du carburant : prix à l'importation qui constitue la base taxable ; droits à l'importation (droit de douane et frais de verification absents pour le gazole et le kerozène) ; droits d'accises fixe et variable ; la marge des vendeurs .

BRÉSIL : 7,4 % D'INFLATION EN 2014

L'inflation au Brésil a grimpé de 1,24% en janvier, le taux le plus élevé depuis février 2003, et s'établit à 7,14% sur douze mois, bien au-dessus du plafond de tolérance fixé par les autorités, indique vendredi l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE). En décembre, l'inflation avait progressé de 0,78% . L'objectif officiel est de 4,5% par an, avec une marge de tolérance de deux points mais l'inflation a largement dépassé ce taux au cours des dernières années. En 2014, elle a atteint 6,41% légèrement inférieure au plafond mais le taux le plus élevé depuis 2011 et en 2013 5,91%. Selon l'IBGE, les aliments et les boissons (+1,48% de hausse), le logement (+2,42%) et les transports (+1,83%) "ont été les responsables de 85% du taux de janvier". Le marché table sur une hausse des prix au consommateur de 7% en 2015 et une croissance du PIB proche de zéro, comme en 2014. Le gouvernement de la présidente Dilma Rousseff, qui a entamé le 1er janvier son second mandat, s'est engagé à faire un contrôle "rigoureux" de l'inflation et a déjà annoncé des mesures de réduction budgétaire pour relancer la croissance de la 7e économie du monde. Parmi les mesures prévues par les analystes figure la hausse progressive du taux d'intérêt directeur de la Banque centrale, qui en décembre est passé à 11,75% l'an, l'un des plus hauts du monde. Le mois dernier, le gouvernement brésilien a divisé par plus de deux sa prévision de croissance pour 2015, à 0,8% contre 2% précédemment. Le pays traverse sa quatrième année consécutive de croissance modérée : après une hausse de 7,5% en 2010, le PIB a augmenté de 2,7% en 2011, 1% en 2012 et 2,5% en 2013.

AFRIQUE

DÉCÈS D'ANDRÉ BRINK

L'écrivain sud-africain Andre Brink, engagé contre l'apartheid et auteur notamment de Une saison blanche et sèche, est décédé dans la nuit de vendredi à samedi à l'âge de 79 ans, ont rapporté des médias sud-africains. L'agence radio Eye Witness News a notamment obtenu la confirmation de son décès auprès de son ex-

épouse, Alta Brink. Ancien professeur d'anglais à l'Université du Cap, il est décédé à bord d'un avion qui le ramenait d'Europe, après avoir été fait docteur honoris causa de l'Université catholique de Louvain en Belgique. Plusieurs fois proposé pour le Nobel de Littérature mais jamais primé, il avait reçu plusieurs prix prestigieux dans son pays et à l'étranger, dont le Prix Medicis étranger en 1980 pour *Une saison blanche et sèche*. Ses liens avec la France remontaient à ses études à la Sorbonne entre 1959 et 1961, où il avait obtenu un diplôme de littérature comparée. Il avait également reçu la légion d'honneur, en 1983. Né en mai 1935 d'un père magistrat et d'une mère professeur dans un collège anglophone, il écrivait aussi bien en anglais qu'en afrikaans, la langue dominante de la minorité blanche sud-africaine. Il était membre de Die Sestigers, un mouvement littéraire qui s'était élevé contre la politique ségrégationniste d'apartheid à partir des années 1960. En 1973, il fut le premier écrivain afrikaneer frappé par la censure en Afrique du Sud pour son roman *Au plus noir de la nuit*, qualifié de roman pornographique. Dès ses premières oeuvres, au titre parfois provoquant comme *Orgie*, il encourt la réprobation des milieux conservateurs sud-africains. Son oeuvre la plus connue est certainement *Une saison blanche et sèche*, immédiatement interdite en Afrique du Sud et publiée à Londres en 1979. Ce roman raconte l'histoire d'un Sud-Africain blanc qui se lance dans une enquête pour connaître le sort réel de deux amis noirs, un père et un fils morts pour avoir contesté le régime d'apartheid. En 2009, Brink avait publié un livre de mémoires intitulé *A Fork in the Road* (traduit par *Mes bifurcations*), dans lequel il tirait un bilan assez sombre des 15 premières années post-apartheid, notant que la liberté chèrement acquise n'avait pas exorcisé tous les démons de son pays. Un instant dans le vent, Rumeurs de pluie, Un turbulent silence, Le mur de la peste et, plus récemment, *Etats d'urgence* figurent parmi ses titres les plus connus.

PANIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Un homme suspecté à tort d'enlèvement d'enfants est mort vendredi, lynché jeudi par une foule en colère à Abidjan, où une vague d'assassinats de mineurs a créé une véritable psychose, a-t-on appris de source policière. Chérif Olabi, de nationalité nigériane, a été "violemment pris à partie hier (jeudi) sur la base d'une fausse

rumeur d'enlèvement d'enfants", a expliqué le commissaire Dorgeles Gnawa, porte-parole de la police nationale ivoirienne. Exfiltré d'un commissariat de Port-Bouët (une commune d'Abidjan), attaqué par la foule, et conduit dans un hôpital, le "malheureux est décédé vendredi des suites de ses blessures", a-t-il poursuivi. Le procureur de la République a ordonné une enquête pour "rechercher les auteurs des folles rumeurs et les interpeller", a annoncé le commissaire Gnawa. De folles rumeurs prétendaient que la victime transportait dans un sac ensanglanté une, puis trois, puis quatre têtes d'enfants décapités. La police ivoirienne a appelé il y a une semaine à "ne pas lyncher" les suspects d'enlèvements d'enfants, comme cela était déjà arrivé. Après avoir appelé la population au "calme et à la retenue", la police a demandé de "faire confiance aux forces de sécurité et de défense qui font des patrouilles régulières sur toute l'étendue du territoire national". En trois mois, la police a comptabilisé 25 dossiers d'enlèvements d'enfants, la plupart suivis de meurtres, sur tout le territoire. Certains des corps ont été retrouvés "mutilés, avec la disparition de leurs parties génitales, ou décapités". La vague d'assassinats a créé une psychose en Côte d'Ivoire, qui sort d'une décennie de crise politico-militaire dont les violences postélectorales de 2010-2011 ont constitué l'épilogue sanglant, faisant plus de 3.000 morts en cinq mois. Des alertes d'enlèvements d'enfants très détaillées se multiplient par SMS et sur les réseaux sociaux, avec des appels au meurtre de "tueurs d'enfants". La population désigne, sans preuve aucune, des délinquants spécialisés dans les escroqueries sur internet et surnommés les "brouteurs", comme les auteurs de ces crimes. Les rumeurs les plus folles ont toujours circulé pendant les années d'élections en Côte d'Ivoire sur les disparitions de personnes, notamment les albinos, à des fins de sacrifices humains. Un scrutin présidentiel doit se tenir en octobre dans le pays.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

UN NOUVEL OUTIL DE TRAITEMENT DE LA MYOPATHIE

Des travaux de recherche associant des chercheurs du CNRS, de l'UVSQ et de l'Inserm au sein du laboratoire END-ICAP en collaboration avec une équipe de l'université de Berne, démontrent le potentiel thérapeutique d'une nouvelle classe d'oligonucléotides de synthèse pour le traitement de la myopathie de Duchenne (DMD) par "chirurgie" de l'ARN. Testée chez la souris, cette nouvelle génération de molécules se révèle cliniquement supérieure à toutes celles en cours d'évaluation chez les patients DMD, notamment au niveau de la récupération des fonctions cardiaque et respiratoire et du système nerveux central. Ces résultats sont publiés le 2 février 2015 dans la revue Nature Medicine. Les maladies neuromusculaires regroupent un ensemble de plusieurs centaines de maladies, principalement d'origine génétique, définies par un défaut de commande du muscle ou par une destruction du tissu musculaire. Conjointement, elles affectent plusieurs dizaines de milliers de personnes en France et constituent un enjeu majeur de santé publique. La plus emblématique d'entre elles, la dystrophie musculaire de Duchenne (DMD) est causée par des mutations qui affectent le gène codant pour la dystrophine, une protéine indispensable au bon fonctionnement des cellules musculaires. Cette myopathie particulièrement sévère et très invalidante ne bénéficie encore d'aucun traitement satisfaisant. La "chirurgie" de l'ARN est une approche développée dans le but de corriger certaines anomalies génétiques. Cette thérapie est fondée sur l'utilisation de petites séquences d'oligonucléotides antisens (AON) capables de se lier et d'agir spécifiquement sur des ARN messagers, et de permettre la synthèse d'une protéine manquante. Plusieurs études sont en cours pour synthétiser différents types d'AON destinés à agir sur la production de dystrophine. Malgré les résultats encourageants de certains essais cliniques, ces AON existants présentent des limites: leur niveau de toxicité reste parfois élevé et ils ne peuvent pas agir au niveau cardiaque ou passer la barrière hémato-encéphalique. La conception d'un traitement efficace simultanément pour l'ensemble de la

musculature squelettique, le cœur et le système nerveux central reste encore un défi. Les auteurs de ces travaux ont mis au point de nouveaux nucléotides pour la synthèse des AON: les tricyclo-DNA (tcDNA). Les AON-tcDNA, analogues synthétiques de l'ADN, s'hybrident avec les ARN cibles et vont entraîner l'excision d'un fragment de l'ARN. En agissant ainsi sur la partie du gène comportant une erreur, ils permettent la synthèse d'une dystrophine certes tronquée mais stable et fonctionnelle. Le suivi chez les souris DMD traitées par ces AON-tcDNA montre qu'ils sont plus performants que leurs équivalents des générations précédentes. Administrés par voie intraveineuse, ils sont distribués efficacement à l'ensemble de la musculature squelettique. Ils atteignent aussi le tissu cardiaque et accèdent au système nerveux central, ce qui n'était pas le cas de leurs prédécesseurs. La restauration de la production de dystrophine est également plus efficace qu'avec les AON précédents. Après une douzaine de semaines de traitement hebdomadaire, les souris présentent une amélioration très significative de la fonction musculaire et surtout des fonctions respiratoire et cardiaque, qui sont les principales cibles à atteindre chez les patients souffrant de cette myopathie. Les chercheurs ont aussi mis en évidence une correction des réponses émotionnelles, naturellement exacerbées chez les sujets dystrophiques et pouvant entraîner des retards d'apprentissage et des défauts cognitifs. Cette partie de l'étude, menée en collaboration avec une équipe de l'Institut des neurosciences Paris Saclay (CNRS/Université Paris-Sud), démontre que la dystrophine est cruciale pour le bon fonctionnement de certains neurones et que les problèmes comportementaux observés lorsqu'il y a un déficit de cette protéine sont au moins partiellement réversibles chez la souris dystrophique adulte. En plus de ces résultats prometteurs, les AON-tcDNA sont caractérisés par un temps long de persistance au sein des tissus ce qui permettrait à terme d'espacer les traitements. Autre avantage, ils ne sont pas dégradés mais évacués progressivement par l'organisme, permettant ainsi la réversibilité du traitement et limitant sa toxicité. Les analyses toxicologiques nécessaires sont toujours en cours mais les premiers résultats semblent en effet indiquer que ces nouveaux AON sont bien tolérés à fortes doses chez la souris. Les mécanismes responsables de l'efficacité de ces AONs de troisième génération sont encore mal compris mais plusieurs de leurs propriétés pourraient entrer en jeu,

notamment leur forte affinité pour l'ARN et leur capacité à former spontanément des agrégats de type "nanoparticules". La chimie des tcDNA ouvre ainsi de nombreuses perspectives vers des applications pour différentes maladies génétiques. Il s'agit surtout d'une nouvelle étape dans la marche vers un médicament systémique pour la myopathie de Duchenne. Les premiers essais chez l'homme sont prévus d'ici un an et demi à deux ans avec le concours de la société Synthena. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet collaboratif international (ICE – International Collaborative Effort for DMD) à l'initiative de l'Association monégasque contre les myopathies (AMM) et du Duchenne Parent Project France (DPP-F) et sont pour partie soutenus par la Chaire d'excellence HandiMedEx – Investissements d'avenir.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini vendredi en hausse de 0,82%, reprenant des couleurs dans le sillage de Wall Street. L'indice Nikkei a gagné 143,88 points à 17.648,50 points à et le Topix, plus large, a pris 7,08 points (0,50%) à 1.417,19. Tokyo a profité, comme Wall Street la veille, d'un rebond des cours du brut et d'une statistique bien accueillie sur la situation de l'emploi aux Etats-Unis.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a perdu près de 0,5% vendredi, plongeant dans le rouge en fin de séance après que Jeroen Dijsselbloem, président de l'Eurogroupe, a dit que la Grèce avait jusqu'au 16 février pour demander un prolongement de son programme d'aide faute de quoi le pays risquait d'être privé de soutien financier. L'indice Dow Jones a cédé 0,34%, soit 60,59 points, à 17.824,29.

Le S&P-500, plus large, a perdu 7,05 points, soit 0,34%, à 2.055,47. Le Nasdaq Composite a reculé de son côté de 20,70 points (-0,43%) à 4.744,40. Sur la semaine, le Dow gagne toutefois 3,%, le S&P 3% et le Nasdaq 2,4%, les trois indices effaçant les pertes accusées la semaine précédente. Le Dow Jones a enregistré son gain hebdomadaire le plus marqué depuis janvier 2013, en raison notamment du rebond des valeurs pétrolières dans la foulée de celui des cours du brut. Grâce à ce gain, le Dow est tout juste repassé dans le vert (+0,01%) depuis le début de l'année, tout comme le Nasdaq (+0,18%) mais pas le S&P (-0,17%). Les ministres des Finances de la zone euro veulent apprendre mercredi prochain comment la Grèce entend devenir financièrement indépendante alors que le temps dont dispose le nouveau gouvernement pour avaliser le train de réformes accepté par le précédent est compté, a déclaré Jeroen Dijsselbloem, lors d'un sommet organisé par Reuters.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé vendredi en léger recul, ayant réduit leurs pertes dans l'après-midi à la suite de l'annonce d'un nombre plus important que prévu de créations d'emplois aux Etats-Unis en janvier, dans des marchés qui restent toutefois prudents dans la crainte d'une impasse sur la dette grecque. Les créations d'emplois ont atteint 257.000 aux Etats-Unis, alors que les économistes s'attendaient à 234.000, et les salaires ont rebondi, ce qui illustre la vigueur de l'économie américaine et ravive l'hypothèse d'un relèvement des taux d'intérêt de la Réserve fédérale vers le milieu de l'année. "Il y a eu une amélioration généralisée des données économiques aux Etats-Unis, ce qui apaise vraiment les craintes que nous avons qu'il y ait eu un ralentissement en janvier", dit Chris Beauchamp, analyste chez IG. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,26% à 4.691,03 points. Le Footsie britannique a cédé 0,18% et le Dax allemand 0,54%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,32% et que le FTSEurofirst 300 a avancé de 0,2%, après avoir touché son plus haut niveau en sept ans, à 1.492,39 points, en cours de séance. Sur l'ensemble de la semaine, le CAC 40 a progressé de 1,89%. La Bourse d'Athènes a perdu 1,97%. Elle a toutefois repris plus de 11% sur la semaine, effaçant 80% de sa baisse de la

semaine précédente, qui suivait la victoire du parti de la gauche radicale Syriza aux élections législatives.

CHANGE

L'euro creusait ses pertes vendredi face à un dollar revigoré par des créations d'emplois aux États-Unis plus fortes que prévu en janvier, dans un marché scrutant toujours la Grèce au terme d'une semaine marquée par la tournée européenne des nouveaux dirigeants grecs. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,1345 USD, contre 1,1475 USD jeudi vers 22H00 GMT. Le devise européenne progressait face à la monnaie nippone, à 135,12 JPY contre 134,89 JPY jeudi. Le dollar progressait face à la devise japonaise, à 119,08 JPY - grimpant même vers 15H20 GMT à 119,14 JPY, au plus haut en trois semaines et demie - contre 117,55 JPY la veille. Le billet vert était porté par l'annonce d'une hausse bien plus marquée qu'attendu des créations d'emplois aux États-Unis le mois dernier, l'économie américaine ayant créé 257'000 emplois de plus qu'elle n'en a détruit. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à la monnaie unique européenne, à 74,38 pence pour un euro, mais baissait face au dollar, à 1,5253 dollar pour une livre. La devise suisse gagnait du terrain face à l'euro, à 1,0496 CHF pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 0,9250 CHF pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2446 CNY pour un dollar, contre 6,2529 CNY la veille. L'once d'or a fini à 1241 USD au fixing du soir - avant de tomber vers 16H05 GMT à 1228,47 USD, son niveau le plus faible depuis mi-janvier - contre 1259,25 USD jeudi soir.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES VIOLENCES CONJUGALES

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, la loi n'a cessé de s'étendre pour une amélioration de la prévention, de la protection des victimes et d'un renforcement de la répression. La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes modifie les dispositions relatives à l'ordonnance de protection introduites par la loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Grâce à la nouvelle loi, l'ordonnance de protection sera délivrée plus rapidement et aura une durée de vie plus longue. Ces règles sont applicables à tous les couples (mariés, concubins, pacsés) et mêmes pour des personnes séparées, qui ont été mariées, concubins ou pacsées.

- Comment obtenir la délivrance d'une ordonnance de protection ?

Elle doit être demandée par la victime de violences au Juge aux Affaires Familiales (JAF) du Tribunal du lieu de résidence du couple. Dans un premier temps, il faut se présenter devant le Juge de permanence afin de lui expliquer l'urgence de la situation, pour qu'une audience soit fixée dans les jours qui suivent. Pour démontrer l'urgence de la situation, et l'existence de violences, il est primordial d'être en mesure de produire des éléments de preuve significatifs : une plainte, des certificats médicaux, des attestations de l'entourage, ou d'associations et de services sociaux. Attention : une simple main courante n'est pas un élément de preuve suffisant. La loi du 4 août 2014 prévoit spécifiquement le cas où seul un enfant est victime de violences. Le même type de preuve devra alors être apporté. Une fois la date de l'audience fixée, les deux parties seront convoquées (et pourront se présenter avec un avocat chacun). La victime, ou son avocat, devra alors, lors de cette audience, démontrer au Juge aux Affaires Familiales qu'elle est en danger à cause du comportement de son conjoint, ou ex-

conjoint. Le Juge examine les éléments produits et estime s'il existe des raisons sérieuses de considérer comme vraisemblable la commission des faits de violence allégués et le danger auquel la victime est exposée. Il entendra chaque partie puis rendra sa décision, en général dans les heures qui suivent.

- Quelles mesures peut contenir une ordonnance de protection ?

S'il estime qu'il existe une situation de violences et que la victime est en danger, le Juge aux Affaires Familiales rend une ordonnance de protection. Par cette ordonnance, le Juge peut :

- Ordonner la résidence séparée du couple et fixer les modalités de prise en charge des frais concernant ce logement. Il est à souligner que la loi de 2014 prévoit un renforcement du maintien des victimes de violences conjugales dans le logement commun même si elles ont bénéficié pendant un temps d'un hébergement d'urgence et même si le domicile conjugal appartient à l'auteur des violences, et ce y compris pour les couples non-mariés.
- interdire au conjoint violent d'entrer en relation avec son conjoint ou son ex-conjoint,
- interdire au conjoint violent de porter une arme,
- autoriser la victime à dissimuler son domicile ou sa résidence et dans ce cas elle pourra élire domicile soit chez son avocat, soit auprès du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance,
- statuer sur la contribution aux charges du mariage pour les couples mariés, sur l'aide matérielle pour les partenaires d'un PACS,
- prononcer l'admission provisoire à l'aide juridictionnelle de la partie demanderesse,
- depuis la loi de 2014, condamner le conjoint violent à suivre à ses frais un stage de responsabilisation, pour lutter contre la récurrence.

Grâce à la loi de 2014, les enfants exposés à des faits de violence et à un danger peuvent bénéficier d'une ordonnance de protection, sans que les dispositions ne prévoient de mesure concernant le conjoint ou ex-conjoint. A noter que lorsqu'une ordonnance de protection est prononcée en raison de violences susceptibles de

mettre en danger un ou plusieurs enfants, la loi de 2014 a prévu que le Juge en informe sans délai le procureur de la République, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des procédures pouvant être mises en œuvre dans l'intérêt de l'enfant (telle qu'une saisine du Juge des Enfants). Par ailleurs, le Juge aux affaires familiales peut se prononcer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale et sur la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants. Il peut donc fixer un droit de visite simple dans un endroit médiatisé à l'encontre de l'auteur des violences « sans fixer la résidence des enfants au domicile de la partie défenderesse, ni ordonner une résidence en alternance ». Afin d'assurer une protection plus durable aux personnes victimes de violences conjugales, la loi de 2014 a allongé la durée de validité des mesures de quatre à six mois. De plus, alors qu'auparavant seule une requête afin de divorce permettait de prolonger ces mesures (ce qui n'ouvrait la prolongation qu'aux couples mariés), il est désormais possible d'obtenir son renouvellement après dépôt d'une requête relative à l'exercice de l'autorité parentale (donc pour les couples ou ex-couples non mariés, ayant des enfants). Pour les personnes étrangères bénéficiant d'une ordonnance de protection, une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » sans condition de vie commune leur sera délivrée, et sera renouvelée automatiquement. La loi d'août 2014 prévoit en plus que les étrangers victimes de violences conjugales seront exonérés des taxes et des droits de timbre lors de la délivrance et le renouvellement de leurs titres de séjour. Enfin, l'apport de la loi d'août 2014 est plus large car le harcèlement moral au sein du couple est mieux précisé. De nouvelles incriminations ont été créées pour sanctionner par exemple l'envoi répété de messages électroniques malveillants. Si l'auteur des violences ne respecte pas les mesures de l'ordonnance de protection, il se rend coupable d'un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende. Ainsi, cette procédure, si elle n'est pas parfaite, permet d'avoir une réponse rapide et souvent adaptée, à des situations de violences conjugales. Elle est bien souvent plus efficace qu'une procédure pénale, très souvent lourde et longue.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE
CABINET DE CONSULTANT INTERFACE

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2015 à 9,61euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1457,52 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum devrait être différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2012: 410 335 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

DÉCEMBRE 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,6 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C D E) en novembre 2014: 74270 (0,2% sur un mois et 5 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2014 : 720 (- 1 % sur un mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER

SUIVEZ NOUS SUR

LES RÉSEAUX SOCIAUX



Nous allons prendre les feuilles pour faire des habits.

Nous vendrons aussi les feuilles
Nou p'ral rich nèt !

Quand aux fruits, on va les manger et vendre ce qui en restera.

Fòk nou veye !
Yo vle vin vòlè richès nou yo !

Fille